

SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 14 septembre 2012, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maire
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no: 2
Denis Tremblay	cons. au poste no: 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par madame Berthe Bélanger, maire.

Mot de bienvenue de la maire

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

450-09-2012

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 10 août 2012

1.1.2 Procès-verbal du 4 septembre 2012

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Déjeuner Centraide

1.3 Affaires juridiques

1.3.1 Mandat Me Soucy

1.4 Règlements municipaux

1.4.1 Règlement 366-12-01

1.4.2 Règlement 367-12-02

1.4.3 Règlement 367-12-03

1.4.4 Règlement 368-12-01

1.4.5 Règlement 367-12-06

1.4.6 Règlement 427-12

1.4.7 Règlement d'emprunt 429-12

1.4.8 Prolongation de délai MAMROT

1.4.9 Règlement 423-11 - Dérogation mineure

1.5 Autorisation de transmission de données à la MRC
Laurentides

1.6 Accès clôture éco-centre

1.7 Délégation budgétaire loisirs-culture

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012

2.3 Chèque pour achat réfrigérateur cuisine collective

3. Ressources humaines

3.1 Pompiers

3.1.1 Congédiement Hugo Bélair, pompier

3.1.2 Embauche de nouveaux pompiers

3.1.3 Démission de François Blanchet

3.2 Demande de congés

3.2.1 Jean Ouimet (du 8 au 12 octobre)

3.2.2 Stéphanie Russell (du 19 au 23 novembre)

3.3 Heures supplémentaires Geneviève Latella

3.4 Offre de service pour l'entretien et la surveillance de la patinoire

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Pavillon des jeunes

4.1.1 Offre de service modifiée de l'architecte

4.1.2 Soumission aménagement paysager

4.2 Location roulotte et toilette patinoire

4.3 Bancs au pavillon d'information du parc

4.4 Achat livre Flâneries Laurentiennes

4.5 Collection d'œuvres d'art

5. Sécurité publique

5.1 Service des incendies

5.1.1 Formation RCR/Premier secours

6. Réseau routier, transport

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Dérogation mineure - PIIA

7.1.1 PIIA

7.1.1.1 Demande du 101 ch. Léveillé

7.1.1.2 Demande du 70 ch. Faucon

7.1.1.3 Demande du 51 ch. Bélair

7.1.2 Dérogation mineure

7.1.2.1 Demande du 2036 chemin du Lac-Quenouille

7.1.2.2 Demande du 365 ch. de Val-des-Lacs

7.1.2.3 Demande du 51 ch Bélair

7.2 Candidature au comité consultatif en urbanisme (CCU)

7.2.1 Conseiller siégeant au CCU

7.3 Arbre au Pavillon Bélair

8. Service à la collectivité

8.1 Sports et loisirs

8.1.1 Rapport d'activité « Journée full ados » du 19 août 2012

8.1.2 Panier de basket ball au stationnement du Centre culturel et communautaire

8.1.3 Activité « Spécial pédago » du 15 octobre 2012

8.1.4 Activité « Spécial pédago/Full ados » de 2 novembre

8.1.5 Activité « Danse en ligne et social » du 26 octobre

8.1.6 Activité « Fête de Noël » du 15 décembre 2012

8.1.7 Activité « Spécial pédago/Full ados » 16 novembre

8.2 Sentiers pédestres - Laurentides en forme

8.3 Familles et aînés

8.3.1 Comptoir de dépannage alimentaire

8.3.1.1 Entente

8.3.1.2 Formulaire Moisson Laurentides

8.3.1.3 Clé du Pavillon Bélair et Centre culturel et communautaire

8.3.1.4 Levée de fonds

8.3.1.5 Emplacement réfrigérateur et congélateur

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

- 8.3.1.6 Gignolée
- 8.3.1.7 Représentants du comptoir alimentaire
- 8.4 Environnement
 - 8.4.1 Partage des coûts – plan directeur de l'eau
- 8.5 Culture
 - 8.5.1 Rapport d'activité « Journée champêtre » du 11 août 2012
 - 8.5.2 Rapport d'activité « Marché public » du 2 septembre 2012
 - 8.5.3 Activité « Brunch gospel » du 4 novembre 2012
 - 8.5.4 Activité « Rencontre d'auteur » du 10 novembre
 - 8.5.5 Activité « Salon des métiers d'Arts » 11 novembre
- 8.6 Embellissement
- 8.7 Bibliothèque

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.1 Procès-verbal du 10 août 2012

451-09-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 10 août 2012 avec les modifications suivantes:

À la résolution numéro 416-08-2012 remplacer « 2012 – Du chemin Nadeau au chemin Godon pour un montant de 70 000\$ » par « 2012 – Du chemin Nadeau au chemin Godon pour un montant estimatif de 70 000\$ pour le rechargement et la pulvérisation ».

À la résolution numéro 422-08-2012 remplacer « CONSIDÉRANT que les propriétaires du terrain matriculé 4418-37-9034 désirent offrir ce terrain à la Municipalité; » par « CONSIDÉRANT que les propriétaires du terrain matriculé 4418-37-9034 désirent offrir ce terrain à titre gratuit à la Municipalité ».

ADOPTÉE

1.1.1 Procès-verbal du 4 septembre 2012

452-09-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 4 septembre 2012.

ADOPTÉE

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Centraide

453-09-2012

CONSIDÉRANT la correspondance de CENTRAIDE Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides concernant une invitation à organiser un déjeuner du maire par la Municipalité;

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'organiser un déjeuner au profit de CENTRAIDE le 27 janvier 2013 organisé par monsieur Jean Ouimet, intervenant loisirs-culture avec le soutien des membres du conseil.

ADOPTÉE

1.3 Affaires juridiques

1.3.1 Mandat Me Soucy

454-09-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater Me Rino Soucy de la firme Dunton Rainville, avocats dans le dossier de la requête de monsieur Michaël Dénomme demandant l'annulation du règlement de zonage qui retire l'usage de garage dans le noyau villageois.

ADOPTÉE

1.4 Règlement municipaux

1.4.1 Règlement 366-12-01 – Plan d'urbanisme

455-09-2012

CONSIDÉRANT un projet de règlement afin d'agrandir la zone d'affectation forestière de 70 m;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été présentée par les personnes habiles à voter afin qu'un référendum soit tenu suite à un avis publié le 26 juillet 2012;

COMPTE TENU DU résumé du règlement par le secrétaire-trésorier lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Marc-André Gendron émettant sa dissidence, d'adopter le règlement numéro 366-12-01 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 366-02.

ADOPTÉE

1.4.2 Règlement 367-12-02 - Zonage

456-09-2012

CONSIDÉRANT un projet de règlement afin d'agrandir la zone EX-7;

CONSIDÉRANT l'avis de demande de référendum publié en date du 26 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été présentée par les personnes habiles à voter afin qu'un référendum soit tenu suite à un avis publié le 26 juillet 2012;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par le secrétaire-trésorier lors de la présente assemblée;

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Marc-André Gendron émettant sa dissidence, d'adopter le règlement numéro 367-12-02.

ADOPTÉE

1.4.3 Règlement 367-12-03 - Zonage

457-09-2012

CONSIDÉRANT un projet de règlement afin permettre l'usage hébergement et restauration et l'usage de « services aux biens personnels »

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été présentée par les personnes habiles à voter afin qu'un référendum soit tenu suite à un avis publié le 26 juillet 2012;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par le secrétaire-trésorier lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 367-12-03.

ADOPTÉE

1.4.4 Règlement 368-12-01 - Lotissement

458-09-2012

CONSIDÉRANT un projet pour modifier les articles 21 et 25 du règlement 368-12-01;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été présentée par les personnes habiles à voter afin qu'un référendum soit tenu suite à un avis publié le 26 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été présentée;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par le secrétaire-trésorier lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 368-12-01.

ADOPTÉE

1.4.4 Règlement 367-12-06 - Zonage

Cette rubrique est reportée.

1.4.6 Règlement 427-12 – Usages conditionnels antennes et tours

Cette rubrique est reportée.

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

1.4.7 Règlement d'emprunt 429-12

459-09-2012

CONSIDÉRANT l'avis de demande de référendum du 4 septembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été déposée lors de la période d'enregistrement du 14 septembre 2012;

CONSIDÉRANT le certificat du secrétaire-trésorier en date du 14 septembre 2012.

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de déposer le certificat du secrétaire-trésorier et de constater le règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition d'un camion et une rétrocaveuse numéro 429-12. approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE

1.4.8 Prolongation de délai pour le règlement 256-2011

460-09-2012

CONSIDÉRANT la résolution 57-02-2012 demandant une prolongation de délai à l'occasion du règlement 256-2011;

CONSIDÉRANT le recours à la firme URBA+ Consultants pour préparer le projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont exigées par la MRC des Laurentides suite à la réception d'un avis de non-conformité ;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une prolongation de délai de trois (3) mois pour adopter les règlements de concordance au règlement 256-2011 du schéma d'aménagement à l'égard des tours de télécommunication.

ADOPTÉE

1.4.9 Règlement 423-11 - Dérogation mineure

Avis de motion

Avis de motion est déposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine assemblée afin de modifier le règlement 423-11 visant à régler les dérogations mineures à certaines dispositions de règlements de zonage et de lotissement. Ces modifications viseront principalement la revégétalisation des rives obligatoire pour les petits terrains.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil recevront le premier projet de ce règlement deux jours avant l'adoption du règlement.

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

1.5 Autorisation de transmission de données à la MRC Laurentides

461-09-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la transmission de données à la MRC des Laurentides permettant au coordonnateur en sécurité incendie à accéder au DSI-2003 et aux autres statistiques pertinentes du ministère de la Sécurité publique produits par le service de sécurité incendie de la Municipalité de Val-des-Lacs

D'autoriser la centrale de communication 9-1-1 du Service de police de la Ville de Mont-Tremblant à transmettre les données annuelles en matière de sécurité incendie au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

1.6 Accès clôture éco-centre

462-09-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de confirmer la remise d'une télécommande pour l'accès à l'éco-centre et au garage municipal à madame Berthe Bélanger, mairesse.

ADOPTÉE

1.7 Délégation budgétaire loisirs-culture

Avis de motion

Avis de motion est déposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine assemblée afin de modifier le règlement 399-06 visant à autoriser l'intervenant loisirs-culture à émettre des bons de commandes reliés aux projets d'activités approuvé par le conseil, en respectant le budget accordé.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil recevront le premier projet de ce règlement deux jours avant l'adoption du règlement.

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

463-09-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier l'émission des chèques n°4538 à n°4643, sauf pour le chèque annulé n°4629 pour un montant total de 122 415.33 \$.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

2.2 Rapport des salaires

464-09-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires pour le mois de août 2012, pour un montant de 57 270.62 \$.

ADOPTÉE

2.3 Chèque pour achat réfrigérateur cuisine collective

465-09-2012

CONSIDÉRANT la résolution 224-06-2012 accordant un don de 800\$ à la cuisine collective;

CONSIDÉRANT que la Municipalité effectuera le paiement de la facture d'achat d'un réfrigérateur au montant de 900.70 \$;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier le paiement du réfrigérateur de la cuisine collective à l'entreprise Sears au montant de 900.70\$ et de rescinder la résolution 224-06-2012.

ADOPTÉE

3. Ressources humaines

3.1 Pompiers

3.1.1 Congédiement d'Hugo Bélair, pompier

466-09-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier le congédiement de monsieur Hugo Bélair, pompier.

ADOPTÉE

3.1.2 Embauche de nouveaux pompiers

467-09-2012

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Jonathan Ruffo, directeur du service incendie;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Jérémy Bardy et de monsieur Félix-Antoine Drapeau à titre de pompiers à temps partiel.

ADOPTÉE

3.1.3 Démission de François Blanchet

468-09-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la démission du 4 septembre dernier de monsieur François Blanchet à titre de pompier à temps partiel.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

3.2 Demande de congés

3.2.1 Jean Ouimet

469-09-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder à monsieur Jean Ouimet, intervenant loisirs-culture une semaine de vacances du 8 au 12 octobre 2012 ainsi que la période durant laquelle auront lieu les travaux au Pavillon Bélair.

ADOPTÉE

3.3.2 Stéphanie Russell

470-09-2012

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder à madame Stéphanie Russell, adjointe une semaine de vacances du 19 au 23 novembre 2012.

ADOPTÉE

3.3 Heures supplémentaires Geneviève Latella

Cette rubrique est reportée.

3.4 Offre de service pour l'entretien et la surveillance de la patinoire

471-09-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire paraître une demande d'offre de service pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison 2012-2013.

ADOPTÉE

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Pavillon des jeunes

4.1.1 Offre de service architecte

472-09-2012

CONSIDÉRANT la résolution 350-07-2012 mandatant monsieur Pierre Plouffe, architecte pour le projet de construction du pavillon des jeunes;

CONSIDÉRANT que le croquis doit être modifié;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service révisée en date du 3 septembre 2012 au montant de 9 500 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

4.1.2 Soumission aménagement paysager

473-09-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de demander une soumission à l'entreprise Levert Paysage pour l'aménagement paysager sur le terrain de la patinoire et du pavillon des jeunes.

ADOPTÉE

4.2 Location roulotte et toilette patinoire

474-09-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter de procéder aux locations suivantes pour l'année 2012-2013 à la patinoire :

D'une roulotte d'une dimension de 10 par 40 pieds au montant de 385 \$ taxes en sus par mois pour une période d'environ 4 mois, en y ajoutant les frais de transport au montant de 710 \$ taxes en sus et les frais de grillages aux portes et aux fenêtres au montant de 300\$ taxes en sus;

D'une installation d'une toilette chauffante au montant total de 1057.77\$ taxes et transport inclus;

Les installations devront être effectuées à une date rapprochée de la période à laquelle patinoire est fonctionnelle.

ADOPTÉE

4.3 Bancs au pavillon d'information parc

Cette rubrique est retirée.

4.4 Achat livre Flâneries Laurentiennes

475-09-2012

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat du livre Flânerie Laurentiennes au montant de 30\$ taxes en sus provenant du budget de la bibliothèque.

ADOPTÉE

4.5 Collection d'œuvre d'art

476-09-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'œuvres d'art effectuées lors du Symposium de peinture le 11 août dernier suivant :

Agathe Bélair : 400\$

Centre culturel et communautaire : 625\$

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

5. Sécurité publique

5.1 Service incendie

5.1.1 Formation RCR/Premier secours

477-09-2012

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service en date du 31 juillet 2012 de monsieur Guillaume Claveau, maître-instructeur pour la formation RCR/Premier secours pour un pompier de la Municipalité.

ADOPTÉE

6. Réseau routier, transport

Aucun sujet sous cette rubrique.

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Dérogation mineure - PIIA

7.1.1 PIIA

7.1.1.1 Demande du 101 chemin Léveillé

478-09-2012

CONSIDÉRANT qu'une demande accompagnée d'une lettre et d'un échantillon de revêtement a été déposée le 1^{er} août 2012 par Amine Halim ;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'une terrasse et la réfection du revêtement extérieur face au lac ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet ne respecte pas l'objectif « 1. Intégrer et harmoniser les bâtiments au paysage naturel et au milieu bâti » en ne respectant pas le critère suivant « d) les bâtiments d'un même terrain doivent avoir des formes, des matériaux et des couleurs qui s'agencent entre eux et avec le paysage naturel » du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal de refuser la demande tel que présentée dans la lettre et l'échantillon de revêtement déposée le 1^{er} août 2012 par Amine Halim ;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande avec la condition suivante :

Les couleurs devront être en harmonie avec le milieu, telles que vert forêt et couleur bois.

ADOPTÉE

7.1.1.2 Demande du 70 chemin du Faucon

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

479-09-2012

CONSIDÉRANT qu'une demande accompagnée de documents a été déposée le 3 août 2012 par Carole Marckx ;

CONSIDÉRANT que la demande vise la réfection du revêtement de la toiture ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'approuver la demande.

ADOPTÉE

7.1.1.3 Demande du 51 chemin Bélair

480-09-2012

CONSIDÉRANT qu'une demande accompagnée de documents a été déposée le 24 août 2012 par Michel Picard ;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'agrandissement d'un bâtiment principal et la réfection du revêtement extérieur ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'approuver la demande.

ADOPTÉE

7.1.2 Dérogation mineure

7.1.2.1 Demande du 2036 chemin du Lac-Quenouille

481-09-2012

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 9 juillet 2012 a été déposée par Valéry-Ell St-Charles et qu'elle est accompagnée d'un plan et d'une lettre explicative ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2012-09 est à l'effet de permettre l'implantation d'un bâtiment principal à 9.37 m en marge de recul avant, permettre l'implantation d'un garage à 6.79 m en marge de recul avant et permettre le lotissement d'un terrain de 2416.7 m² en créant une partie de lot résiduelle de 1175.8 m² alors que l'article 40, 42 et 58 du règlement 367-02 prescrit que toute implantation d'un bâtiment doit satisfaire aux exigences générales du

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

règlement et à celles de la Grille des spécifications intitulée USAGES ET NORMES PAR ZONE pour la zone d'application, qu'aucune construction n'est permis dans les marges de recul et l'implantation des constructions accessoires universels devra se faire selon les dispositions suivantes à savoir: la marge de recul avant est la marge minimum prescrite pour la zone. Ainsi, la propriété est située dans la zone RR-8 où la marge de recul avant est de 10 m. De plus, l'article 25 du règlement 368-02 prescrit que les normes minimales de lotissement sont spécifiées à la Grille des spécifications intitulées Usages et normes, par zone. Ainsi, dans la zone RR-9, les lots situés dans un secteur riverain doivent avoir une superficie minimum de 4000 m² ;

CONSIDÉRANT que l'article 40, 42 et 58 du règlement 367-02 prescrit que toute implantation d'un bâtiment doit satisfaire aux exigences générales du règlement et à celles de la Grille des spécifications intitulée USAGES ET NORMES PAR ZONE pour la zone d'application, qu'aucune construction n'est permis dans les marges de recul et l'implantation des constructions accessoires universels devra se faire selon les dispositions suivantes à savoir: la marge de recul avant est la marge minimum prescrite pour la zone. Ainsi, la propriété est située dans la zone RR-8 où la marge de recul avant est de 10 m. De plus, l'article 25 du règlement 368-02 prescrit que les normes minimales de lotissement sont spécifiées à la Grille des spécifications intitulées Usages et normes, par zone. Ainsi, dans la zone RR-9, les lots situés dans un secteur riverain doivent avoir une superficie minimum de 4000 m² ;

CONSIDÉRANT que permettre l'implantation d'un bâtiment principal à 9.37 m en marge de recul avant, permettre l'implantation d'un garage à 6.79 m en marge de recul avant et permettre le lotissement d'un terrain de 2416.7 m² en créant une partie de lot résiduelle de 1175.8 m² constitue une réduction majeure par rapport aux normes applicables étant donné qu'un terrain déjà dérogatoire serait divisé en deux terrains encore plus dérogatoire ;

CONSIDÉRANT l'avis défavorable du Comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT la consultation publique à la présente assemblée;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de reporter le sujet à une prochaine assemblée.

ADOPTÉE

7.1.2.2 Demande du 365 chemin de Val-des-Lacs

482-09-2012

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 2 août 2012 a été déposée par Eric Bardy et qu'elle est accompagnée d'un certificat de localisation ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2012-11 est à l'effet de permettre l'implantation d'une remise avec un taux d'implantation au sol de 27 % alors que l'article 58 du règlement 367-02 prescrit que le taux maximum d'implantation au sol de l'ensemble des constructions accessoires est de 10% sans dépasser le taux maximum d'implantation au sol pour la zone concernée. Ainsi, la

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

propriété est située dans la zone CD-1 où le taux maximum d'implantation au sol est de 20 % ;

CONSIDÉRANT que l'article 58 du règlement 367-02 prescrit que le taux maximum d'implantation au sol de l'ensemble des constructions accessoires est de 10% sans dépasser le taux maximum d'implantation au sol pour la zone concernée. Ainsi, la propriété est située dans la zone CD-1 où le taux maximum d'implantation au sol est de 20 % ;

CONSIDÉRANT que de permettre l'implantation d'une remise avec un taux d'implantation au sol de 27 % constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'approuver la demande.

ADOPTÉE

7.1.2.2 Demande du 51 chemin Bélair

483-09-2012

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 24 août 2012 a été déposée par Michel Picard et qu'elle est accompagnée de plans et d'une lettre explicative ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2012-10 est à l'effet de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à 7.55 m en marge de recul avant alors que l'article 40, 42 du règlement 367-02 prescrit que toute implantation d'un bâtiment doit satisfaire aux exigences générales du règlement et à celles de la Grille des spécifications intitulée USAGES ET NORMES PAR ZONE pour la zone d'application, qu'aucune construction n'est permis dans les marges de recul. Ainsi, la propriété est située dans la zone RR-3 où la marge de recul avant est de 12 m ;

CONSIDÉRANT que l'article 40, 42 du règlement 367-02 prescrit que toute implantation d'un bâtiment doit satisfaire aux exigences générales du règlement et à celles de la Grille des spécifications intitulée USAGES ET NORMES PAR ZONE pour la zone d'application, qu'aucune construction n'est permis dans les marges de recul. Ainsi, la propriété est située dans la zone RR-3 où la marge de recul avant est de 12 m ;

CONSIDÉRANT que permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à 7.55 m en marge de recul avant constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'approuver la demande.

ADOPTÉE

7.2 Candidature au comité consultatif en urbanisme (CCU)

484-09-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination de madame Rita Ayoub à titre de membre du comité consultatif en urbanisme. Que l'on procède à la formation de madame Ayoub en lui transmettant le guide de référence de l'Association québécoise d'urbanisme, les procès-verbaux 2012 du comité ainsi que les règlements relatifs aux dérogations mineures et aux PIIA. Que madame Berthe Bélanger, mairesse, accueille madame Ayoub avant la tenue de la formation.

ADOPTÉE

7.2.1 Conseiller siégeant au CCU

485-09-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Denis Desautels, conseiller, à titre de membre du comité consultatif en urbanisme en remplacement de madame Lise Tremblay, conseillère lors de sa période de vacances.

ADOPTÉE

7.3 Arbre au Pavillon Bélair

Cette rubrique est retirée.

8. Service à la collectivité

8.1 Sports et loisirs

8.1.1 Rapport d'activité « Journée full ados » du 19 août 2012

486-09-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité **non vérifié** de l'activité « Journée full ados » tenue le 19 août 2012.

ADOPTÉE

8.1.2 Panier de basket-ball

487-09-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre la tenue de moment de jeu à l'aide d'un panier de basketball dans le stationnement de l'hôtel de ville sur la moitié de

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

sa superficie durant les fins de semaine selon les recommandations de l'assureur suivantes :

- Installer des cônes empêchant les automobilistes d'entrer sur la moitié du stationnement;
- Que la moitié du stationnement soit vide;
- Qu'une affiche soit installée afin d'informer les gens de l'horaire de l'aire de jeu.

ADOPTÉE

8.1.3 Activité « Spécial pédago » du 15 octobre 2012

488-09-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier émettant sa dissidence d'accepter la demande d'activité « Spécial pédago » du 15 octobre 2012, décrite au rapport d'activité ADM-100-3 pour un budget total de 250 \$.

ADOPTÉE

8.1.4 Activité « Spécial pédago/full ados » du 2 novembre 2012

489-09-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier émettant sa dissidence d'accepter la demande d'activité « Spécial pédago/full ados » du 2 novembre 2012, décrite au rapport d'activité ADM-100-3 pour un budget total de 250 \$.

ADOPTÉE

8.1.5 Activité « Danse en ligne et sociale » du 26 octobre 2012

490-09-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier émettant sa dissidence d'accepter la demande d'activité « Danse en ligne et sociale » du 26 octobre 2012, décrite au rapport d'activité ADM-100-3 pour un budget total de 800 \$.

ADOPTÉE

8.1.6 Activité « Fête de Noël 2012 » du 15 décembre 2012

Cette rubrique est reportée.

8.1.7 Activité « Spécial pédago/full ados » du 16 novembre 2012

491-09-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Spécial pédago/full ados » du 16 novembre 2012, décrite au rapport d'activité ADM-100-3 pour un budget total de 250 \$.

Que les projets d'activités soient dorénavant soumis une semaine avant la tenue de l'assemblée.

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

ADOPTÉE

8.2 Sentier pédestre – Laurentides en forme

Aucun sujet sous cette rubrique

8.3 Familles et aînés

8.3.1 Comptoir de dépannage alimentaire - Entente

Cette rubrique est retirée.

8.3.1.2 Formulaire Moisson Laurentides

492-09-2012

CONSIDÉRANT que la Municipalité soutien la création d'un organisme à but non lucratif pour la gestion du comptoir de dépannage alimentaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité prend en charge le comptoir de dépannage alimentaire en attendant la création de cet organisme et qu'une demande d'accréditation devait être déposée auprès de l'organisme Moisson Laurentides;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à la majorité, monsieur Denis Tremblay ayant déclaré son abstention, de ratifier le formulaire de demande d'accréditation de Moisson Laurentides et de reconnaître monsieur Denis Tremblay et madame Suzanne Cloutier comme responsables.

ADOPTÉE

493-09-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à la majorité, monsieur Denis Tremblay ayant déclaré son abstention, de ratifier la demande de madame Suzanne Cloutier à devenir membre de l'organisme Objectif partage à titre de représentante de la Municipalité au sein du comptoir alimentaire.

ADOPTÉE

8.3.1.3 Clé du Pavillon Bélair et Centre culturel et communautaire

494-09-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à la majorité, monsieur Denis Tremblay ayant déclaré son abstention, de remettre à monsieur Denis Tremblay une clé du Pavillon Bélair et du Centre culturel et communautaire pour faciliter la gestion du comptoir de dépannage alimentaire.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

8.3.1.4 Levée de fonds

495-09-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'organiser en collaboration avec le Comptoir des Samaritains, un déjeuner pour une levée de fonds.

ADOPTÉE

8.3.1.5 Emplacement réfrigérateur et congélateur

496-09-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'installation d'un réfrigérateur et d'un congélateur au sous-sol du Centre culturel et communautaire de Val-des-Lacs.

ADOPTÉE

8.3.1.6 Guignolée 2012

497-09-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Guignolée 2012 », décrite au rapport d'activité ADM-100-3 pour un budget total de 120 \$.

ADOPTÉE

8.3.1.7 Représentants du comptoir alimentaire

498-09-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à la majorité, monsieur Denis Tremblay ayant déclaré son abstention, de reconnaître madame Suzanne Cloutier et monsieur Denis Tremblay à titre de représentants de la Municipalité au sein du comptoir alimentaire en attendant la création d'un organisme à but non lucratif.

ADOPTÉE

8.4 Environnement

8.4.1 Partage des coûts – plan directeur de l'eau

499-09-2012

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de demander à la Municipalité de Lac-Supérieur et à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts de partager les coûts relatifs à la réalisation d'un plan directeur de l'eau, sur production d'une soumission par l'organisme Agir pour la Diable.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

8.5 Culture

8.5.1 Rapport d'activité « Journée champêtre » du 11 août 2012

500-09-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité **non vérifié** de l'activité « Journée champêtre » tenue le 11 août 2012.

ADOPTÉE

8.5.2 Rapport d'activité « Marché public » du 2 septembre 2012

501-09-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité **non vérifié** de l'activité « Marché public » tenue le 2 septembre 2012.

ADOPTÉE

8.5.3 Activité « Brunch gospel » du 4 novembre 2012

502-09-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Brunch gospel » du 4 novembre 2012, décrite au rapport d'activité ADM-100-3 pour un budget total de 4 000 \$.

ADOPTÉE

8.5.4 Activité « Rencontre d'auteur » du 10 novembre 2012

503-09-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Rencontre d'auteur » du 10 novembre 2012, décrite au rapport d'activité ADM-100-3 pour un budget total de 500 \$.

ADOPTÉE

8.5.5 Activité « Salon des métiers d'Arts » du 11 novembre 2012

504-09-2012

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Salon des métiers d'Arts » du 11 novembre 2012, décrite au rapport d'activité ADM-100-3 pour un budget total de 3 500 \$.

ADOPTÉE

8.6 Embellissement

Aucun sujet sous cette rubrique.

**SÉANCE ORDINAIRE
14 SEPTEMBRE 2012**

8.7 Bibliothèque

Aucun sujet sous cette rubrique.

Période de questions

Levée de l'assemblée

505-09-2012

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 20 h 30.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Berthe Bélanger,
maire

Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général